

# TABLEAU DE GARANTIES 2013

## Activance 2

Contrat responsable.

Garanties dans le cadre du respect du parcours de soins.

	Basic 2	Médium 2	Confort 2	Grand Confort 2	Optimum 2
<b>L'hospitalisation médicale ou chirurgicale</b>					
Le forfait hospitalier, selon tarif en vigueur au 1 <sup>er</sup> janvier de l'année	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels
Les actes d'anesthésie, les actes chirurgicaux	600 %	600 %	600 %	600 %	600 %
Vous êtes hospitalisé : les frais de la personne vous accompagnant (hospitalisation de plus de 2 jours, maximum 5 jours)	-	-	Frais réels	Frais réels	Frais réels
Votre enfant de - 16 ans est hospitalisé : les frais de la personne à son chevet	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels
La participation forfaitaire de 18 € pour les actes techniques médicaux lourds > à 120 €	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels
<b>Les établissements conventionnés</b>					
Les frais de séjour et la salle d'opération	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Votre chambre particulière <sup>(1)</sup>	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels
<b>Les établissements non conventionnés</b>					
Le forfait hospitalisation	33 €/jour	33 €/jour	100 €/jour	100 €/jour	100 €/jour
<b>La maternité (établissements conventionnés ou non conventionnés)</b>					
L'accouchement par voie naturelle ou césarienne	200 %	200 %	200 %	200 %	200 %
La chambre particulière de la maman	60 €/jour	60 €/jour	60 €/jour	60 €/jour	60 €/jour
Les frais de la personne accompagnant la maman et le bébé (max. 5 jours)	-	-	Frais réels	Frais réels	Frais réels
Une allocation de bienvenue pour la naissance ou l'adoption	350 €	700 €	450 €	800 €	800 €
<b>Les visites et consultations (conventionnées ou non conventionnées)</b>					
Votre médecin généraliste	100 %	100 %	160 %	160 %	160 %
Votre médecin spécialiste <sup>(2)</sup>	160 %	Frais réels	160 %	Frais réels	Frais réels
Votre médecin professeur <sup>(2)</sup>	170 %	Frais réels	170 %	Frais réels	Frais réels
Votre forfait ostéopathe, chiropracteur, homéopathe, acupuncteur, étiope	-	-	80 €	80 €	80 €
Les actes chirurgicaux réalisés en cabinet	600 %	600 %	600 %	600 %	600 %
La participation forfaitaire de 18 € pour les actes techniques médicaux lourds > à 120 €	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels
<b>La pharmacie</b>					
Les médicaments remboursés par la Sécurité Sociale	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
La pilule contraceptive, le stérilet, votre forfait :	-	-	100 €	100 €	100 €
<b>Les auxiliaires médicaux</b>					
Les soins infirmiers, actes de kinésithérapie, orthophoniste...	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Les soins de pédicure, podologue, votre forfait :	60 €	60 €	60 €	60 €	60 €
<b>Les examens médicaux</b>					
Les analyses de laboratoire ou de centre de pathologie	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
La radiologie, l'IRM, le scanner, l'échographie, le doppler...	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
<b>Les soins dentaires</b>					
Les soins dentaires courants : détartrage, plombage...	100 %	100 %	300 %	300 %	300 %
Les prothèses dentaires (couronnes, bridges) <sup>(3)</sup> et les implants dentaires <sup>(3)(4)</sup>	200 %	260 %	700 %	800 %	900 %
Prise en charge limitée à	-	-	1 700 €/année civile	2 000 €/année civile	2 600 €/année civile
L'orthodontie de l'enfant et/ou de l'adulte même refusée par la Sécurité Sociale <sup>(3)</sup>	150 %	200 %	300 %	400 %	500 %
La parodontologie et le scellement de sillons	50 €	75 €	100 €	150 €	200 €
<b>L'optique adulte</b>					
Vous portez des lunettes, des lentilles (acceptées ou refusées) <sup>(3)</sup> , et/ou vous choisissez d'opérer votre myopie, votre forfait :	100 €	170 €	330 €	400 €	480 €
Vous portez des verres progressifs, votre forfait est majoré de :	+ 30 €	+ 50 €	+ 100 €	+ 120 €	+ 150 €
<b>L'OPTIQUE ENFANT (de moins de 18 ans)</b>					
Les lunettes et/ou les lentilles de votre enfant (acceptées ou refusées) <sup>(3)</sup>	100 €	170 €	200 €	250 €	300 €
<b>Les autres prestations</b>					
Votre transport en ambulance	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Les appareils auditifs pour l'enfant et l'adulte	100 % + 400 €	100 % + 600 €	100 % + 800 €	100 % + 1 000 €	100 % + 1 200 €
Les prothèses liées à la chimiothérapie : capillaires, mammaires...	305 €	305 €	305 €	305 €	305 €
Les autres prothèses : semelles orthopédiques, collants de contention...	250 %	250 %	250 %	250 %	250 %
Votre cure thermique	100 %	100 %	100 %	100 %	100 % + 500 €
Votre cure post-natale de thalassothérapie	-	-	-	-	500 €

	Basic 2	Médium 2	Confort 2	Grand Confort 2	Optimum 2
<b>Le kit prévention</b>					
La vaccination anti-grippe et les vaccins et rappels de calendrier vaccinal <sup>(5)</sup>	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels
La vaccination internationale et vaccins non remboursés par la Sécurité Sociale	75 €	75 €	75 €	75 €	75 €
Le forfait addiction (ex. bilan de dépendance, patch...)	75 €	75 €	75 €	75 €	75 €
Le bilan nutritionnel	80 €	80 €	80 €	80 €	80 €
L'examen de mesure de densité osseuse	100 % + 75 €	100 % + 75 €	100 % + 75 €	100 % + 75 €	100 % + 75 €



- Le Tiers-Payant National : **Inclus**
- Garantie décès accidentel - Perte Totale et Irréversible d'Autonomie : **7 500€**
- L'assistance personnalisée (la garde de votre enfant malade, une aide ménagère...), la protection juridique médicale, les services à la personne : **Inclus - Notice d'information disponible sur simple demande**

(1) Les frais réels sont limités à la catégorie la moins élevée des tarifs pratiqués dans l'établissement.

(2) Pour les formules Médium 2 et Grand Confort 2 : 60 % des frais réels en secteur non conventionné.

(3) Pour les actes refusés par la Sécurité Sociale, merci de nous adresser la facture ou la note d'honoraires précisant la codification de l'acte. Lorsque la garantie est exprimée en pourcentage, celui-ci tient compte du remboursement Sécurité Sociale qui aurait eu lieu dans le cadre d'un acte accepté.

(4) Pour les implants dentaires (la Sécurité Sociale n'intervient pas), le remboursement Mutuelle se calcule sur la Base de Remboursement d'une prothèse dentaire SPR50.

(5) Vaccins du calendrier vaccinal : diphtérie, tétanos, polio, hépatite B, rougeole, oreillons, rubéole, coqueluche, BCG, infections invasives à haemophilus influenzae B (par exemple, méningite).



## Comprendre vos remboursements

### Comprendre vos remboursements



- % de la Base de Remboursement Sécurité Sociale = Sécurité Sociale + Groupe Smiso-Mutuelle des Cadres
- Tous les montants en euros sont des forfaits par année civile et par personne protégée (sauf indication contraire). Ils s'ajoutent au remboursement de la Sécurité Sociale dans la limite des frais engagés.
- Ce tableau de garanties s'applique dans les conditions prévues au règlement mutualiste ou dans la notice d'information.

### CONFORMÉMENT AU CAHIER DES CHARGES DES CONTRATS RESPONSABLES : TOUTES NOS FORMULES SONT RESPONSABLES

La Mutuelle prend en charge l'intégralité du ticket modérateur pour les deux actes de prévention suivants : les vaccins du calendrier vaccinal et l'examen de la densité osseuse pris en charge par la Sécurité Sociale.

La Mutuelle ne prend pas en charge la participation forfaitaire de 1 € et les franchises annuelles sur les médicaments, actes paramédicaux et transports sanitaires. La Mutuelle ne prend pas en charge, les sanctions appliquées en cas de non respect du parcours de soins.

En cas de non respect du parcours de soins, et si votre garantie est supérieure à 100% de la Base de Remboursement, une franchise de 8 € (montant au 01/01/2013 susceptible d'être modifié en fonction des évolutions réglementaires) est déduite de la prestation versée par la Mutuelle en cas de dépassement d'honoraires.

#### Santé – Prévoyance – Retraite – Épargne

Groupe SMISO-Mutuelle des Cadres - Siège social : Centre Vauban 199/201 rue Colbert - 59000 Lille - Tél. : 03 20 82 82 26 - www.mutuelle-gsmc.fr

Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du code de la Mutualité - SIREN n°324 310 614

Mutuelle affiliée à la FNIM (Fédération Nationale Indépendante des Mutuelles) - TVA intra-communautaire : exonération article 261C du C.G.I.

Centre Administratif - Héron Parc - 40, rue de la Vague - CS 20455 - 59658 Villeneuve d'Ascq - Tél. : 03 20 47 62 00



**GROUPE SMISO**  
**MUTUELLE DES CADRES**